



**LES PRINCIPAUX TARIFS BANCAIRES**  
SITE OFFICIEL D'INFORMATION

Comparez gratuitement les principaux frais facturés  
par les différents établissements bancaires

Tous établissements - Département 988

Etablissement	Commission d'intervention (tarif à l'opération) - XPF/opération	Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement - XPF/an	Frais de tenue de compte - XPF/an
Banque Calédonienne d'Investissement (BCI)	1 060,00 (Stabilité)	2 900,00 (Stabilité)	0,00 (Stabilité)
Banque de Nouvelle-Calédonie (BNC)	1 060,00 (Stabilité)	2 826,00 (Stabilité)	3 084,00 (Stabilité)
Banque Nationale de Paris ☐ Paribas de Nouvelle-Calédonie	1 050,00 (Stabilité)	2 566,00 (Stabilité)	3 852,00 (Stabilité)
Office des postes et télécommunications (OPT) de Nouvelle-Calédonie (OPTY NC) (EPIC)	1 060,00 (Stabilité)	NC	1 664,00 (Stabilité)
Société Générale Calédonienne de Banque (SGCB)	1 060,00 (Hausse)	2 887,00 (Stabilité)	3 516,00 (Hausse)

**Légende**

**ND** - non disponible : Aucune valeur n'est disponible pour le tarif

**N.C.** - Non communiqué. La banque ne communique pas le tarif au sein de l'extrait standard des tarifs

*La non communication de ce tarif peut-être due au fait que la banque ne propose pas le produit ou service*

**A** - Apparition : La plaquette en vigueur affiche un tarif non présent sur la plaquette précédente

**M** - Modification : Modification du produit / service ou du mode de tarification ne permettant pas de comparer le tarif avec le précédent

**D** - Disparition : La plaquette en vigueur n'affiche plus un tarif présent sur la plaquette précédente

Source : Sémaphore Conseil